

Retour d'expérience suite « expertise » de la MDPH

Je vous tiens au courant de ce qu'a été la procédure «d'expertise» pour ce qui me concerne, et il serait d'ailleurs intéressant de savoir ce qu'il en est dans la plupart des études de dossiers MDPH. Il s'agit de déterminer si la **procédure est unifiée ou arbitraire.**

Pour ce qui me concerne l'entretien a duré presque une heure (à peine un peu moins). A la fin de l'entretien (qui a consisté à me faire raconter ma vie personnelle), je n'ai pas manqué de demander au médecin si la MDPH lui avait **communiqué tout ou partie de mon dossier.** «Non non. Rien du tout.» Je lui ai alors demandé, «Le dossier médical au moins, les analyses, les résultats d'examen ?» «Non, rien.» Je lui ai alors montré ma sacoche avec tout le dossier médical, les textes de lois, les jurisprudences, les dossiers militaires, les **très solides arguments papiers que j'avais avec moi.** Il m'a alors répondu «**Je n'allais pas accepter de me taper la lecture et l'étude d'un dossier pareil pour 30 euros. J'ai accepté cette expertise et c'est tout.**» Je lui ai laissé toutefois l'imprimé papier du diaporama de l'**expertise du Docteur Biboulet présenté le 11 Février 2016 à l'Assemblée Nationale.** «**Ha oui, ça je prends, ça peut être intéressant.**» Quoi que ce soit sommaire.

Pour l'anecdote il n'a même pas été question une seconde de ma chimicosensibilité, tant **la conduite d'argumentation était aléatoire...**

On s'aperçoit donc ici (et c'est peut-être général) que l'étude des dossiers s'établit largement sur des pratiques arbitraires. Comment une personne qui n'est même pas experte sur le sujet saurait-elle rendre une expertise, **sans même avoir lu la moindre documentation sur ce sujet ni les documents du patient à examiner ?** - sans examen non plus soi dit en passant ? Surtout que le Monsieur n'avait pas forcément l'air convaincu. L'entretien s'est relativement bien passé mais ne préjuge de rien quand on connaît **l'opacité** de quelque expert que ce soit pendant sa conduite d'expertise... Un être humain mais "froid".

Je ressors de cette journée, ni froide ni chaude.

Un sujet EHS, quel qu'il soit, riche ou pauvre, inséré ou non, heureux ou dépressif, est victime des ondes comme tout un chacun **sans que son vécu personnel n'en soit la cause.** **L'enquête sénatoriale de l'Automne-Hiver 2011** dont le rapporteur était le **sénateur Raoul** a bien mis en avant que cette maladie environnementale n'avait **rien de psychiatrique.** Il semble que 5 ans après cette notion ne soit **toujours pas clairement établie** parmi les «experts». On retombe ici dans des travers comparables à l'étude Choudat largement pipée. Tant que nous aurons à faire à des instigateurs institutionnels du statu quo, les choses n'avanceront pas dans le bon sens. Il est bon de rappeler le principe d'uniformité de décision, théorique, pour les MDPH. Les directives européennes médicales de Décembre 2015 pour la prise en charge des EHS dans tous les états-membres, et les diverses avancées sur le plan d'une reconnaissance objective, à partir d'analyses et dossiers étayés, nombreux arguments irréfutables à l'appui.

Combien de temps encore les futurs EHS attestés vont aller «au casse-pipe» avec leurs dossiers même pas regardés «comme il faut» au moment de leur «instruction» ?

Il me semble **INDISPENSABLE** de commencer à travailler **IMMEDIATEMENT** au niveau national, dans tous les départements, à la rédaction d'un bref mais percutant document de synthèse énumérant tous les éléments de preuves objectives médicales, analytiques, légales, jurisprudentielles, scientifiques, européennes, internationales, qui assoient de manière irréfutable et certaine la problématique EHS (et MCS). De sorte que «l'expertise» ne puisse être biaisée ad initio. **Un sésame opposable non dispensable à accoler à toute étude préliminaire.**

Le milieu associatif EHS a du travail, mais pas seulement. Partage, remontées d'infos et implication collective me semblent être les maîtres-mots d'un destin collectif à largement reprendre en main. Reconquérir sa santé et tenter de se protéger avec peu ne suffit pas ! Le combat juridico-administratif doit être mené de front. MAIS PAS EN SOLO. J'en appelle à l'intelligence collective et à la mobilisation de toutes les personnes concernées.

Cordialement. Christine (prénom changé par respect de sa volonté d'anonymat)